



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 17 février 2022
PV N. 27 par voie électronique

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S - MM. LATOUR M. – HALLOT JF - OSMAN C – TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Le tableau des montées et descentes est à retrouver dans la rubrique « Documents » puis « Documents à télécharger ».

Il est à noter que pour cette saison de transition, suite aux directives fédérales de revenir à l'état des compositions des poules d'avant Covid, il n'y aura qu'une seule montée par poule, toutes divisions confondues.

DEPARTEMENTAL 1

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Poule B** : Rencontre USA Compreignac / Occitane FC du 06/02/22,
Suite à l'arrêté municipal de la commune de Compreignac,
La commission,
 - Prend note
 - Et fixe la rencontre à jouer le **Samedi 19 février à 20h** au stade municipal de Compreignac.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 2

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Poule A** :
Suite au mail du club de Limoges Roussillon,
La commission fixe la rencontre N. 50141.2 **Limoges Roussillon / FCC Oradour sur Vayres du dimanche 6 mars à 15h** au lieu de 13h initialement prévue.

DEPARTEMENTAL 4

- Poule B** : Rencontre N. 50625.1 **Diabes bleus de Bersac 2 / Limoges AFP 3** du 13/02.
Suite au mail du club de Les Diabes Bleus de Bersac reçu le 13/02/22 notifiant de son **forfait**, la commission,
 - prend note
 - Et enregistre le résultat :

Diabes Bleus de Bersac 2 : 0 (- 1 pt) / Limoges AFP 3 : 3 (3 pts)

Le club de Diabes Bleus de Bersac sera débité de la somme de 48 € pour son premier forfait en championnat.

- Poule B** : Rencontre N. 50627.1 **AS La Jonchère 2 / USA Compreignac 2** du 13/02.
Suite au mail du club de L'AS La Jonchère reçu le 11/02/22 notifiant de son **forfait**, La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :

AS La Jonchère 2 : 0 (- 1 pt) / USA Compreignac 2 : 3 (3 pts)

Le club de AS La Jonchère sera débité de la somme de 75 € pour son 2^{ème} forfait en championnat.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Poule E** : Rencontre N. 50796.2 **FC des 2 Vallées 2 / AS St Hilaire les Places 1** du 27/02/22.
En raison de l'indisponibilité du terrain de St Auvent,
La rencontre aura lieu sur le terrain de St Laurent sur Gorre

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES. CHALLENGE GEORGES VAR

La commission demande aux clubs détenteurs des coupes départementales pour le compte de la saison 2018-2019 de les ramener au district de football de la haute vienne, au plus tard le 15 février.

- **Coupe Haute Vienne** : AS Panazol (*rendue*)
- **Challenge du District « Marcel Pailler »** : AS Nexon (*rendue*)
- **Challenge des réserves** : SA Le Palais (*rendue*)
- **Challenge Georges Var** : Les épis de Royères.

Challenge Georges Var :

- **Rencontre** : **Fraternelle Foot / AS Champnetery** du 12/02.
Suite au mail du club de Fraternelle Foot reçu le 11/02/22 notifiant du **forfait** de son équipe,
La commission prend note et dit l'équipe de AS Champnetery qualifiée pour le prochain tour.

Le club de Fraternelle Foot sera débité de la somme de 50 € pour son forfait en coupe.

Challenge des réserves :

- **Rencontre** : **Foot Sud 87 2 / AS Aix sur vienne 3** du 13/02.
Suite au mail du club de Foot Sud 87 reçu le 11/02/22 notifiant de son **forfait**,
La commission,
 - Prend note
 - Et dit l'équipe de AS Aix sur vienne 3 qualifiée pour le prochain tour.

Le club de Foot Sud 87 sera débité de la somme de 50 € pour son forfait en coupe.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Challenge du district « marcel Paillet » :

- **Rencontre** : La Geneytouse / CA St Victurnien du 13/02/.
Suite au mail du club de CA St Victurnien reçu le 11/02/22 notifiant de son **forfait**,
La commission prend note et **dit l'équipe de La Geneytouse qualifiée pour le prochain tour.**

Le club de CA St Victurnien sera débité de la somme de 50 euros pour son forfait en coupe.

Coupe Haute vienne :

- **Rencontre (16^{ème})** : FC Pays Arédiens / RSC St Priest Taurion du 12/02.
Match arrêté à la 67^{ème} minute.
Suite au rapport de l'arbitre,
La commission,
 - Transmet le dossier à la commission des Litiges et Contentieux.

Rencontres en retard à jouer (16^{ème}):

- **Chateauneuf Neuvic / SA Le Palais** le samedi 19 février à 20h.
- **JS Lafarge / CS Feytiat** le samedi 19 mars à 20h.
- **Limoges Roussillon / AS Nexon** le dimanche 20 mars à 15h.
- **Limoges Sporting Val / Vainqueur de Eymoutiers – AFP Limoges** le dimanche 17 avril à 15h.

Programme des coupes : (sous réserves de modifications)

- 1/8^{ème} de finales Coupe Haute Vienne et Challenge des réserves : 16, 17 et 18 avril.
- 2^{ème} tour Challenge Georges Var et Tour de régularisation Challenge du District (date à déterminer).

Les clubs désireux recevoir une ½ finale de la coupe de la Haute vienne sont priés de faire acte de candidature auprès du district par mail, au plus tard le 15 mars.

Prochaine réunion Mardi 22 février 2022

Le Président
SISSAOUI Mounir

La Secrétaire de séance,
Garestier Sophie